

Études et Documents Berbères, 17, 1999 : pp. 165-173

LE MARIAGE CHEZ LES AYT YAFELMAN DE L'ATLAS MAROCAIN

par
Michael Peyron

Il s'agit d'une étude entreprise au sein d'un important groupement de transhumants amazighophones du Haut Atlas marocain, encore très attachés à leurs traditions. Les Ayt Yafelman, littéralement « ceux qui ont trouvé la paix », furent constitués en alliance défensive vers 1650 afin de contenir l'expansionnisme de la très remuante confédération des Ayt 'Atta du Sahara. Comprenant principalement les Ayt Hadiddou, les Ayt Merghad, les Ayt Yahya et les Ayt Izdeg, ils occupent le Haut Atlas oriental entre Midelt et les hautes steppes de la Moulouya au Nord, et Rachidiya et les piedmonts pré-sahariens au Sud.

L'article suivant, portant sur des cérémonies de mariage, constitue une note de recherche basée sur des travaux de terrain effectués en quatre régions différentes du domaine Ayt Yafelman :

1) Diverses noces et danses observées autour d'Alemghou, Ayt Brahim des Ayt Hadiddou de l'Asif Melloul (octobre 1981).

2) Chants nuptiaux entendus à Imitchimen, Ayt Yahya de Tounfit (novembre 1981).

3) Noce aux Ayt 'Ali ou Brahim, ksar Ayt 'Abdi, Ayt Yahya de Tounfit (septembre 1985).

4) Document sonore traitant d'un mariage traditionnel à Tana, Irbiben des Ayt Merghad, hiver 1987-1988.

Les observations sur le mariage en Ayt Hadiddou sont venues s'ajouter à deux visites au moussem (*agdud*) d'Imilchil en 1967 et en 1980, ainsi que plusieurs passages dans la même région au printemps. Quant à nos interrogations à propos de la saison propice pour observer des cérémonies de mariage, tous les renseignements concordaient. C'était en octobre que les fiançailles enregistrées officiellement devant le clerc (*zedul*), lors de l'*agdud* de Sidi Hmad u Lmeghni, étaient concrétisées par des mariages. Mieux, certaines années humides où la récolte avait été satisfaisante, on organisait des *timγriwin*, ou

noces collectives, autrefois fort courantes en pays berbère, aussi bien chez les Ayt Yafelman que chez leurs voisins Ayt Sukhman.¹

I. AYT HADIDDOU DE L'ASIF MELLOUL

À l'automne 1981, cependant, lors d'un séjour d'une semaine sur l'Asif Melloul en amont d'Imilchil, nous avons appris qu'en raison de la sécheresse il n'y aurait aucun mariage collectif cette année-là – ce qui n'empêcherait pas, toutefois, les gens de convoler normalement. Installant notre quartier à Alemghou, nous avons rayonné dans tout le secteur, assistant à des danses *ah'idus* de belle facture, notamment à Bou Wzemmou des Ayt Waghzeif.

Le mariage dont nous avons suivi certaines des péripéties s'est déroulé pendant deux jours à Alemghou, d'où était originaire le jeune Bassou X..., qui allait épouser une *tagurramt* (fille de marabout) du village de Taourirt n-ou Hssayn, situé à environ dix kilomètres au SE. Le premier jour, au matin, nous avons eu le privilège d'assister à la préparation de la galette collective de mariage, dite *abadir*, large d'un mètre et recouverte de terre pour être cuite à même le sol sur des cailloux chauffés à blanc. Cuisson qui durera quelque six heures en tout. Par ailleurs, nous avons eu l'occasion d'être présents au moment où se maquillait l'une des jeunes femmes devant faire partie de la délégation désignée pour aller chercher la fiancée à Taourirt.

Vers l'heure de *lezzser*, la cuisson de l'*abadir* étant achevée, le cortège se met en branle. En tête marche le chef musicien, joueur de flûte (*bu wγanim*) aux lunettes noires et enturbanné de vert, suivi de deux tambourinaires qui martèlent leurs instruments. Derrière eux processionnent une demi-douzaine de divertisseuses semi-professionnelles² vêtues de leurs plus beaux atours, et qui donnent de la voix tout en battant des mains. Puis, vient le père de Bassou, menant par la bride la mule sur laquelle on a placé le trousseau : tapis, ustensiles de cuisine, tente avec piquets, crochets et cordages, le tout couronné par l'*abadir* convenablement enveloppée dans des langes. Se mêlant à la fête, on observe toute la marmaille du village, qui fera demi-tour dès que le cortège se sera quelque peu éloigné sur le chemin de Taourirt.

Plutôt que de leur emboîter le pas, nous restons sur place à les attendre. Dès le lendemain soir, à la tombée de la nuit, alors que les bourrasques de grésil nous cinglent le visage, nous sommes fidèles au rendez-vous afin d'assister au retour de la délégation. En tête, le frère de Bassou chevauche sa mule, la

1. On nous avait signalé un cas chez les Ayt Fedouli d'Anemzi, Ayt Yahya du Sud à l'automne de 1974; un autre, en 1984, à Tasraft n-Ayt Sukhman.

2. Il ne s'agit pas de *ccixat*, à proprement parler, mais de veuves, ou divorcées.

tagurramt voilée installée derrière lui. Puis, qui à pied, qui à mulet, cheminent les garçons d'honneur (*imesnayn*) et autres membres du cortège provenant des deux familles élargies – celle du marié, celle de la mariée.

À l'entrée d'Alemghou, les proches de Bassou restés sur place, ainsi que la moitié des habitants du ksar, accueillent les nouveaux arrivants par des salutations joyeuses du genre may *tænnam d ubrid?* («avez-vous fait bon voyage?»). Le cortège s'approche de la maison de Bassou. Alors que la *tagurramt*³ jette une poignée de dattes contre la porte de sa future demeure, touche le linteau, puis met pied à terre, chants et danses redoublent.

C'est *l'ah'idus n teslit* :

- 1) Ô grain de raison, ô mon frère,
Pourvu que je te croque!⁴

ay ah'bub n wadil ay gma
a wa c yiwîn ac iggex s imi!

- 2) L'éclat de l'oranger sauvage, voilà l'amour!
Les branches ploient sous les fruits, voilà l'amour!

ay isilew i wzrur ay amarg a wa!
ay itteqqs zzenbuæ ay amarg a wa!

Il existe également un chant spécifique, *lfal*, sorte d'appel formulant des vœux de bonheur adressés au couple, et assorti de souhaits de miséricorde divine :

- 3) Ô fiancée, que le sort te soit favorable, que Dieu
t'accorde une progéniture nombreuse!

a tislit, lfal ad am izwur rebbi
*is ædda m iy amaduhu d bu yrban!*⁵

- 4) Doux ami, que Dieu t'accorde le bonheur, ainsi qu'à tous les deux!

asmun ad ac iy lxir iy i sin!

- 5) De nuit comme de jour laisserai couler mes larmes,
Me suis fié en ces murs qui me séparent de l'aimé!

3. Elle frotte du beurre contre la porte (Mercier, 1937 et Kasriel, 1989, p. 147); ou elle la frappe d'un roseau (Laoust, 1917, p. 72; Destaing, 1920, p. 337 et Aherdan, 1980, p. 68); autrement c'est la poutre horizontale de la tente (*ah'emmar*) qui est enduite de beurre.

4. Dans ce contexte, l'association entre le raisin et la femme est courante; cf. Abès, 1917, p. 413.

5. L'établissement de cet hémistiche ayant donné lieu à quelques difficultés, celui-ci est donné sous toute réserve.

*ad rrux s yid', ad rrux s wass,
umenex g igudar bd'an i d wenna rix!*

Une fois qu'elle a pénétré dans la maison de son futur mari, l'assistance s'engouffre derrière elle dans l'escalier raide et étroit menant à une salle de réception au premier étage. La fiancée, qui reste voilée, s'installe alors dans un coin de la pièce, garçons d'honneur, musiciens et divertisseuses lui faisant face et chantant ses louanges. S'en suit alors, durant des heures et des heures, un véritable dîner en musique. À aucun moment l'ardeur des musiciens ne faiblit, de même que, sans répit, les femmes présentes se livrent à des contorsions et battements de mains, selon une démarche que l'on pourrait qualifier de « danse assise ». Pendant ce temps, Bassou, le fiancé, temporairement gratifié du titre honorifique de *mulay*, reste à l'écart, tel un pénitent, le capuchon rabattu sur le visage, un fil de laine enroulé autour de l'index de la main droite. Celui-ci sera rompu par la mariée, tard dans la nuit au moment de la consommation, *akjjum*.

Vers 10 heures du soir, la majorité des participants sort afin de se livrer à la danse *ah'idus*, histoire de se dégourdir les jambes. Fait frappant, des hommes d'âge mûr y participent ; aussi y sommes-nous conviés, et, ma foi, nous nous exécutons de bonne grâce jusqu'à une heure avancée de la nuit. De cette phase, nous n'avons retenu qu'une bribe de refrain, *llɣa*, ainsi qu'un *izli* assez typique :

6) Les jeunes filles sont comme des oranges, tra, la la!

tirbatin am limun, a wa!

7) Le chacal s'en fut croquer des bergers la brebis,
Sa tanière est restée sans surveillance, le chasseur lui a pris ses petits!⁶

*idda wuccen ad ixlu tixsi n imeksawn,
iahwu y uxbu yasey unegmar icicawn!*

En fin de compte, n'ayant pas été invités à participer de plus près aux festivités⁷, nous gagnons la chambre mise à notre disposition par le *muqqadam* (chef de village). Dommage, car, non seulement nous avons manqué les diverses phases à Taourirt, dont la cérémonie du henné et les divers chants qui marquent le départ de *tislit* de sa demeure paternelle.

6. Cf. Abès, 1917, p. 413, «... le renard est traqué, les chasseurs vont lui fendre la tête!».

7. À vrai dire, mon compagnon, davantage intéressé par le côté iconographique de la cérémonie, s'était rendu odieux en mitraillant les participants au flash. À tel point que ceux-ci m'avaient demandé: «Dis à ton ami de ne plus nous aveugler!»

II. IMITCHIMEN, AYT YAHYA DE TOUNFIT

Un mois plus tard, lors d'un court séjour chez un ami, Zaïd ou 'Ali, au ksar des Ayt Ouchen, fraction Imitchimen des Ayt Yahya, au pied du Jbel el 'Ayyachi, sa fille Touda (née en 1972) me communiquera un certain nombre de distiques nuptiaux. Deux d'entre eux se trouvent être identiques aux deux premiers entendus chez les Ayt Hadiddou à Alemghou. Voici les autres :

- 8) Même si je souris en toute sérénité, ô mélancolie,
Mon cœur reste en friche, ô mélancolie !

*a meqqar da tessax afex rrah't y imi, ay amary, a wa!
ay ul inw ag nn illant tubriyn, ay amary, a wa!*

- 9) Pour le blanc coursier ai-je fait une bride en soie,⁸
Pour mon blanc coursier, pour qu'il fasse la fantasia !

*alyamu l leh'rir ay d as yix i wh'dadi,
iwix t i wh'bib inw ad is ilaha!*

Lequel *izli* était suivi d'un refrain :

- 10) Combien est mélodieux le roucoulement du ramier
Perché au cœur de l'arbrisseau !

*axxid awal s ah'emmam, a wa,
illa gg wmmas n useklu, a wa!*

Nous eûmes également droit à deux strophes (*timawayin*) de toute beauté :

- 11) Tiens la mèche comme témoin pour que l'amour ne te suive pas
Et ne t'emmène le long des chemins inconnus !

*ay ac tawenza g irhen, ad ur c nn idfur
amary ac isikk i wbrid nna wr tessind!*

- 12) Mon amoureux existe dans un certain pays que
Ne foule aucun pas, d'où sont absents les trouble-fêtes !

*illa way nh'ubba i tamazirt nna wr
itekka ud'ar ula kkan imazann tama ns!*

8. Le motif de la soie est de circonstance dans ce contexte. Cf. Laoust, 1939, p. 271, également Aherdan, 1980, p. 71.

III. AYT 'ALI OU BRAHIM, KSAR AYT 'ABDI, AYT YAHYA DE TOUNFIT

Le mariage individuel auquel nous avons assisté chez les Ayt 'Ali ou Brahim de Tounfit en septembre 1985 a duré trois jours. La cérémonie se déroulait au ksar des Ayt 'Abdi et mettait en présence deux familles voisines. On me fit entrer dans une chambre haute (*tamesriyt*) garnie de tapis de haute laine, où une quarantaine de personnes avait pris place : membres des deux familles et voisins, sans oublier quelques « resquilleurs » qu'il est de bon ton d'accepter dans ce genre de manifestation essentielle de la vie communautaire. Deux musiciens amateurs animaient la soirée : le jeune 'Ali Kadiri, tambourinaire (*bu tallunt*) émérite, et son ami, Mohammed Hammoujane, joueur de luth.

Contrairement au mariage d'Alemghou, les divertisseuses semi-professionnelles ne figurent pas au programme, l'animation étant assurée par des adolescentes qui exécutent des danses individuelles, alors que les amies de la mariée les accompagnent en chantant.⁹ Il y aura deux très longues séances de chants et danses ; la première sous forme de « dîner dansant » pendant la soirée qui précède la consommation ; la seconde, le lendemain matin et jusqu'à l'heure du déjeuner.

En dehors des désormais classiques *izlan* déjà enregistrés à Alemghou et aux Imitchimen, voici un court extrait des nombreux chants nuptiaux entendus à cette occasion :

- 13) Ne frappe pas à la porte, suis occupée !
Ici l'on s'affaire à la tâche. Que veux-tu ?¹⁰

*a way, a wa, ad ur tekkat l bab ur sulax,
a wa, illa wbrid l c'el, may trid?*

- 14) « Ne décampez pas, mesdames ! » vous dit l'ancien,
C'est de la poudre d'excellent qualité que je détiens ! »

*inn awn uciban xu terh'alat !
illa lbarud' amh'ayl çuri !*

- 15) Chaque jour vers l'eau fraîche s'en va le canard ;
Sot que tu es d'espérer que l'on t'emmènes en forêt !

9. Parmi celles-ci, Fatima, la sœur de Hammoujane, devait m'annoncer le lendemain matin à brûle pourpoint, et en français : « Vous savez, les filles de Tounfit sont propres ! » ceci au cas où j'aurais pu m'imaginer que, de les voir se produire ainsi, j'en aurais déduit qu'elles étaient volages !

10. Cf. Abdel-Massih, 1971, p. 369, Paroles de circonstance assez « coquines » que l'on attribuerait à une hétéaire plutôt qu'à une jeune mariée.

*idda lwezz γer aman nna yttrewah' ku yass,
ay ah'yud' nna d'emmen ad as yali γer zari!*

- 16) Trois fois pourquoi? Ô mon amoureux attiré, viens,
Ne nous séparons point, en sera guéri mon chagrin!

*max, max, max? a wenna d mwalafx,
a teddud, ur nemsafad' ad iyi tens tixt!*

- 17) Je t'avais averti de ne point te pencher sur le puits,
Ton pied va glisser, tu seras par le eaux englouties!

*ar ac ttinix xur ac, a wann isuggwer s anu,
hatin ad ac icced ud'ar kkin nniy ac waman!*

De ces noces, on retiendra surtout une cérémonie capitale s'étant déroulée le matin même vers 9 heures : le constat de consommation par exhibition des couches maculées du sang de la mariée. Celles-ci sont portées dans un panier juché sur la tête d'une jeune fille, avec laquelle ses compagnes forment cortège et parcourent le village, preuve heureuse de la virginité de la jeune fille et démarche de nature à rassurer les deux familles.¹¹

IV. IRBIBEN, AYT MERGHAD, TANA

Pendant l'hiver 1987-1988, une de mes étudiantes, Mina Chaoua, interview son père, Bassaou 'Addi, lui-même originaire du grand ksar de Tana, fraction Irbiben des Ayt Merghad. Une partie du document sonore est consacré au mariage traditionnel.

D'emblée, il est précisé qu'autrefois le mariage traditionnel pouvait durer quatre jours (*rbeε yam n tmeγra*), mais qu'actuellement ce temps de festivité est ramené à deux jours, car «le monde part à vau-l'eau». Bassou lui-même raconte comment, étant militaire et ayant demandé une permission, il était revenu à son village et, ayant trouvé une fille, la mère de celle-ci avait insisté pour que les noces se déroulent pendant quatre jours. C'était à cette seule condition qu'elle accordait la main de sa fille. La discussion avait été serrée, mais finalement on avait opté pour un compromis : la fête durerait quatre

11. Si la mariée n'est pas vierge, le marié peut éteindre le foyer qui brûle dans l'âtre, et renvoyer la fille, couverte de honte. Cf. Mercier, 1937, pour un examen de cette coutume. De tous temps, cependant, cette cérémonie a pu donner lieu à des arrangements avec la connivence des deux parties, Laoust, 1915-1916, p. 73; Maher, 1974, p. 179.

jours. Consulté, le caïd lui-même avait accepté en disant : « Il n'y a pas de mal, laissez-les faire ! » (*cibass makayn, addjat ten!*).

Autrefois, lorsqu'on faisait *tamɣra*, on chargeait le maître de cérémonie, *bu tmeɣra*, ou *bu yizli*, de réunir huit femmes et huit hommes désireux de convoler ensemble. Trois nuits de suite ils dansaient ensemble *ah'idus*¹². Le quatrième soir, les femmes cueillaient des amandes et des noix et les dispersaient sur les aires de battage (*inurir*). Les gamins venaient aussitôt les ramasser, à la suite de quoi les couples reprenaient la danse sur les aires de battage jusqu'au moment de dislocation où chacun emmenait sa femme, chacun de son côté (*ku yan yawi tamet't'ut ns, ku yan iddu abrid ns*).¹³

MICHAEL PEYRON

RÉFÉRENCES

- ABDEL-MASSIH E., *A course in Spoken Tamazight (Middle Atlas Berber)*, Ann Arbor : Michigan, 1971.
- ABES M., « Les Aïth Ndhir (Beni Mtir) », *Archives Berbères*, Paris, Leroux, vol. 2, 1917, pp. 412-414.
- AHERDAN M., « Sur les traces de notre culture », *Amazigh*, n° 3-4, 1980, Rabat, pp. 59-72.
- DESTAING E., *Étude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen (Moyen Atlas marocain)*, Paris : Leroux, 1920.
- HART D.-M., « Institutions des Aït Morhrad et Aït Haddidou », *Actes de Durham*, B.E.S.M. Rabat, 1979, p. 79.
- KASRIEL M., *Libres femmes du Haut Atlas?*, Paris : L'Harmattan, 1989.
- KHETTOUCH M.-A., « Le mariage en milieu Ait Yafelmane », *Amazigh*, n° 7, 1981, Rabat, pp. 66-69.
- LAOUST E., « Le mariage chez les Berbères du Maroc », *Archives Marocaines*, 1915-1916, Rabat : Al Kalam, 1987, pp. 44-80.
- LAOUST E., *Cours de Berbère marocain : dialecte du Maroc central*, Paris : P. Geuthner, 1939.
- LAOUST E., *Noces berbères*, Aix-en-Provence : Édisud, éd. établie par C. Lefébure, 1993.
- MAHER V., *Women and property in Morocco*, Cambridge : CUP, 1974, pp. 163-179.
- MARCY G., « Un tribu berbère de la confédération Aït Waraïn : les Aït Jellidasen », *Hespéris*, vol. IX, 1929, pp. 79-142.

12. Prononcé plutôt *h'aydus* chez les Ayt Hadiddou et Ayt Merghad.

13. Hart, 1979, p. 79, signale ce genre de noce chez les Ayt Hadiddou, allant jusqu'à invoquer une « consommation collective ». Quoi qu'il en soit, cette coutume est sans doute à l'origine de la notion semi-mythique, mais assez répandue, d'orgies collectives chez les *imaziɣen*. Notion que semble récuser Lefébure, cf. Laoust, 1993.

- MERCIER, *Vocabulaire et textes berbères dans le dialecte des Aït Izdeg*, Rabat : Céré, 1937.
- PEYRON M., *Isaffen Ghbanin/Rivières Profondes*, Casablanca : Wallada, 1993.
- RABATE J. et RABATE M.-R., *Imilchil*, Collection « Les beaux mouslems du Maroc », Casablanca : Maroc Éditions, 1970.
- ROBICHEZ J., *Maroc central*, Grenoble et Paris : Arthaud, 1946.
- TRENGA G., « Contribution à l'étude des coutumes berbères », *Archives Berbères*, Paris : E. Leroux, vol. II, 1917, pp. 219-248.
- WESTERMARCK, *Mariage ceremonies in Morocco*, trad. J. Arin, *Archives Berbères*, Paris : E. Leroux, vol. II, 1917, pp. 1-35.